

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

Crédit photo : LÉON BLUTEAU

AVIS PUBLICS ET RÈGLEMENTS P. 2 À 4

CONSEIL MUNICIPAL P. 5 À 7

INFO COMMUNAUTAIRES P. 8 À 20

SEPTEMBRE 2020

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur des règlements portant les numéros : 641 et 646

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté les règlements :

No 641 – Modifiant le règlement de zonage No 603 afin d'autoriser une nouvelle phase de développement du projet Le Massif de Charlevoix et d'autoriser une auberge dans la zone F-3.

No 646 – Modifiant le règlement de lotissement No 583 à l'article relatif aux dispositions sur les rues privées.

Que ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité de la part de la MRC de Charlevoix, le 27 août 2020.

Que ces règlements entrèrent en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 2 septembre 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

le 2 septembre 2020

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur du règlement 648.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 10 août 2020 le **règlement No 648 portant sur la qualité de vie afin de modifier la section concernant les animaux dans le but notamment de se conformer au règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 18^{ème} jour d'août 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francine Dufour".

Francine Dufour
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 18 août 2020

L'écho municipal septembre 2020

AVIS PUBLIC



ENREGISTREMENT DES CHIENS OBLIGATOIRE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE CONCERNANT LES CHIENS

Renseignez-vous sur les nouvelles obligations qu'ont les propriétaires ou gardiens de chiens

Entrée en vigueur – Nouvelle réglementation concernant les chiens Enregistrement des chiens obligatoire

Le 10 août dernier, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement modifiant le règlement portant sur la qualité de vie afin de modifier la section concernant les animaux dans le but notamment de se conformer au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Ce règlement impose de nouvelles obligations pour les propriétaires de chiens sur le territoire, en voici quelques-unes :

- Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la SPCA:.
- Dans les lieux publics, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

L'écho municipal de septembre 2020

AVIS PUBLIC

- Le propriétaire ou gardien d'un chien doit payer les frais au montant de 25 \$ annuellement. Les frais seront exigibles au 30 juin de chaque année. Le coût du renouvellement est fixé à 5 \$ si le chien est micropucé. Une preuve devra être fournie lors du renouvellement.

- Un chien doit porter la médaille remise par la SPCA afin d'être identifiable en tout temps.

Toutes les municipalités du Québec doivent adopter des mesures règlementaires encadrant les chiens tel qu'exigé par le gouvernement provincial.

Le propriétaire ou gardien du chien doit enregistrer son chien à la SPCA en fournissant les renseignements et documents suivants:

1° son nom et ses coordonnées;

2° la race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;

3° s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropucé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropucage est contre-indiqué pour le chien;

4° s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Pour enregistrer un chien, les propriétaires ou gardiens peuvent aller dès maintenant sur le site de la SPCA Charlevoix <http://spcacharlevoix.org/enregistrer-votre-chien/> ou se rendre directement au refuge :

**25 rue de la Scierie
St-Hilarion, Québec
G0A 3V0**

Téléphone: 418-400-8800

**HEURES D'OUVERTURE
de 8:00 h à 12:00 h et 13:00 h à 16:00 h | 7 jours/7**

L'écho municipal de septembre 2020

Conseil Municipal du 10 août 2020



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS :

Le Conseil Municipal autorise l'inscription de M. Dufour et de M. Bouchard à la formation « Pompier 1 » afin d'augmenter la ressource humaine au sein du corps de pompiers volontaires à Petite-Rivière-Saint-François;

Le Conseil Municipal autorise l'achat de la boîte de tranchée chez United Rentals pour un coût n'excédant pas 14 092\$;

Le Conseil Municipal autorise les travaux de coupe des aulnes dans le secteur du fief du massif par Transport Guyllain Tremblay au montant 4 500.00\$.

Le Conseil Municipal autorise les travaux pour un montant de 10 000\$ à être effectués à l'intersection du chemin du Rigolet et du Hambeau pour éviter que l'eau descende sur les terrains aménagés des contribuables.

Le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux d'asphalte pour rejoindre l'asphalte jusqu'à notre ponceau situé au début du projet Multis-Bois Phase 3B pour un montant de 8 250 \$.

Le Conseil Municipal autorise sur recommandation de son comité consultatif les permis de construction des bâtiments principaux, l'aménagement d'une entrée charretière et l'allée mi-tyenne pour les lots 4 792 946 et 5 100 617.

Le Conseil Municipal autorise l'émission du permis de construction d'une remise au 15 chemin du Domaine-du-Ruisseau par l'octroi d'une dérogation mineure, sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme la demande de dérogation mineure visant la réduction de la bande riveraine de 10 à 7 mètres telle qu'identifiée au plan de Dave Tremblay, arpenteur-géomètre et accepte l'émission du permis de construction pour lot 4 791 692.

Le Conseil Municipal sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 6 105 214 pour implanter un garage isolé en cours avant et accepte le style architectural proposé par le demandeur.

Le Conseil Municipal accepte la recommandation du comité consultatif de l'urbanisme, soit la construction de la maison unifamiliale tel que proposée sur le lot 4 792 871.

Le Conseil Municipal donne mandat de gré à gré à l'entreprise « Formation continue de Charlevoix » pour procéder à l'étape 1 du plan de transfert au montant de 2 940 \$ en prévision du départ de la secrétaire-trésorière le 5 mai 2021.

Le Conseil Municipal tiendra les séances publiques à compter de la séance se tenant le 14 septembre 2020; Que toutes les mesures de distanciation seront observées et que le port du masque sera obligatoire pour tous.

Le Conseil Municipal donne mandat à la directrice générale et secrétaire trésorière, la négociation d'une entente à intervenir avec un entrepreneur pour la gestion du casse-croûte du quai.

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux du Conseil Municipal sur [www.petiteriviere.com/vie municipale/procès-verbaux](http://www.petiteriviere.com/vie-municipale/procès-verbaux)

Conseil Municipal



**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 14 SEPTEMBRE À 19H30
À LA SALLE MUNICIPALE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS ANNONCE QUE LES SÉANCES
REDEVIENNENT PUBLIQUES À COMPTER DU 14 SEPTEMBRE.**

**LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE ET LES MESURES DE DISTANCIATION
DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

HORAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

DU LUNDI AU JEUDI

DE 8H00 À 12H00

DE 13H00 À 16h00

VENDREDI

DE 8H00 À 12H00



ACCÈS AUX
BUREAUX MUNICIPAUX
SUR RENDEZ-VOUS
SEULEMENT!

418-760-1050

QUESTIONS D'URBANISME ?

ENVOYEZ VOS DEMANDES À urbanisme@petiteriviere.com

INFO COMMUNAUTAIRES

DÉPART DE M. ÉRIC BERGERON

La Municipalité vous annonce le départ de M. Eric Bergeron Responsable du service Urbanisme.

Nous le remercions pour sa collaboration tout au long de ces 12 dernières années et lui souhaitons une belle réussite dans ses projets personnels et professionnels.

Pour toutes vos questions relatives à l'urbanisme, ou pour déposer une demande de permis, écrivez à

urbanisme@petiteriviere.com

Prenez note que la charge de travail de l'inspecteur ainsi que la nature de la demande influent sur les délais de traitement pouvant aller jusqu'à 1 mois.

Merci pour votre compréhension

VENTE DE SURPLUS D'INVENTAIRE (CASSE-CROÛTE)

VENTE DES ALIMENTS SUIVANTS

PRIX RÉDUIT POUR VENTE RAPIDE

1 caisse de poulet cuit (4 Kilos)	45.00 \$
1 Contenant de 48 boulettes steak	18.00 \$
Frites congelées (7 fois)	30.00 la caisse (5 x 2.27 kilos)
Frites congelées	5.00 (2.27 kilos)

Téléphonez au 418-760-1050 poste 6100

Le retrait des marchandises aura lieu le jeudi le 10H À 11H

INFO COMMUNAUTAIRES

Message du conseil d'administration Du Regroupement des artistes et artisans De Petite-Rivière-St-François

Le conseil d'administration s'est réuni à la fin du mois d'août. Et puisque la santé publique prédit une deuxième vague de COVID-19, nous avons décidé d'un commun accord et sans hésitation de suspendre nos activités pour cet automne.

Pour la santé de nos membres et de ses participants, les circonstances nous amènent à faire ce choix.

Nous espérons un retour possible en janvier. Nous profitons de l'occasion pour vous dire que nous suivons la situation très attentivement et de prendre soin de vous!

Le CA du regroupement des artistes et artisans

SALON DES ARTISANS

Message de Richard Simard et Du Regroupement des artistes et artisans De Petite-Rivière-St-François

Concernant le Salon des artisans et compte-tenu de la pandémie et d'une probable 2^e vague cet automne, Richard Simard et le conseil d'administration ont décidé, unanimement, de reporter à l'an prochain la tenue du Salon des artisans.

Merci et à l'an prochain!

**Richard Simard
et
Le CA du regroupement des artistes et artisans**

INFO COMMUNAUTAIRES

Date : 27 août 2020
Expéditeur : Direction de santé publique, via ORSC
Destinataires : Municipalités
Objet : Présence de contenants vides de matières dangereuses dans le Fleuve St-Laurent

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous alerter à la suite d'un incident survenu le 26 août en soirée sur le fleuve St-Laurent, à proximité de l'Île d'Orléans. Une quinzaine de contenants vides de 1.5 litre servant au transport de matière dangereuse (phosphide d'aluminium) pourraient se trouver sur le fleuve à proximité de votre secteur.

Malgré que ces contenants soient vides, leur manipulation nécessite des précautions, puisque le produit qu'ils contenaient peut réagir fortement avec l'eau.

Si un contenant était retrouvé dans votre secteur, SVP aviser la garde côtière (1-800-363-4735) ou Urgence environnement (1-866-694-5454). Ne déplacer le contenant que s'il n'est pas sécurisé. Éviter d'ouvrir le contenant ou de le mettre en contact avec de l'eau. Si quelqu'un entre en contact avec des résidus, éviter de rincer avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison (1-800-463-5060).



Joël Riffon
Conseiller en santé environnementale

INFO COMMUNAUTAIRES

La Municipalité souligne la belle initiative de Mme Mylène Simard pour les bouteilles Tupperware offertes aux élèves de l'école de Petite-Rivière saint François .

MESSAGE DE Mme Mylène Simard :

Depuis quelques années, je suis résidente de Petite-Rivière-St-Francois. En raison de la pandémie, lors du retour à l'école, il semblerait que les élèves ne pourront avoir accès aux abreuvoirs.

Étant conseillère Tupperware depuis quelques temps, mon amie et moi avons eu l'idée de trouver des commanditaires afin d'acheter des bouteilles d'eau. Avec l'argent ramassé, 90 bouteilles ont été achetées et seront remises aux enfants de l'école St-Francois dès qu'elles seront disponibles.

Les bouteilles restantes seront acheminées à Pro-santé afin qu'elles soient distribuées selon les besoins connus.

Par la présente, je tiens à remercier personnellement ceux qui ont généreusement contribué à cette belle réussite soit : Coffrage Bouchard, Construction CP Boivin, ainsi que Construction B.S.P.

Un énorme merci pour cette belle action qui sans contredit sera fort utile.

Mylene Simard

Petite-Rivière-St-Francois



INFO COMMUNAUTAIRES



Centre Communautaire Pro-Santé

Le Centre Communautaire Pro-Santé offre les services d'une intervenante de milieu inclusif sur son territoire. L'objectif est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Qu'est ce que le travail de milieu ?

- Un service d'écoute
- De soutien
- De référencement
- D'accompagnement
- Une personne-ressource auprès des personnes vulnérables et leurs proches

Courant du mois de septembre, j'effectuerai une tournée porte-à-porte dans votre municipalité afin de faire connaître mon nouveau service. Il me fera plaisir de vous rencontrer 😊

De plus, avec la collaboration de la boulangerie A Chacun Son Pain, je distribuerai un pain baguette lors de ma visite, le cas échéant.

Soyez sans crainte que les mesures de santé publique seront respectées.

Mélissa Pilote

Intervenante de milieu



**LA MUNICIPALITÉ VOUS REMERCIE
DE LUI RÉSERVER LE MEILLEUR DES
ACCUEILS.**

3-1, rue Clarence-Gagnon Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1K5
Tél.: (418) 435-2129 Téléc.: (418) 435-3991

INFO COMMUNAUTAIRES



RÉSULTATS DU DÉFI PHOTOS

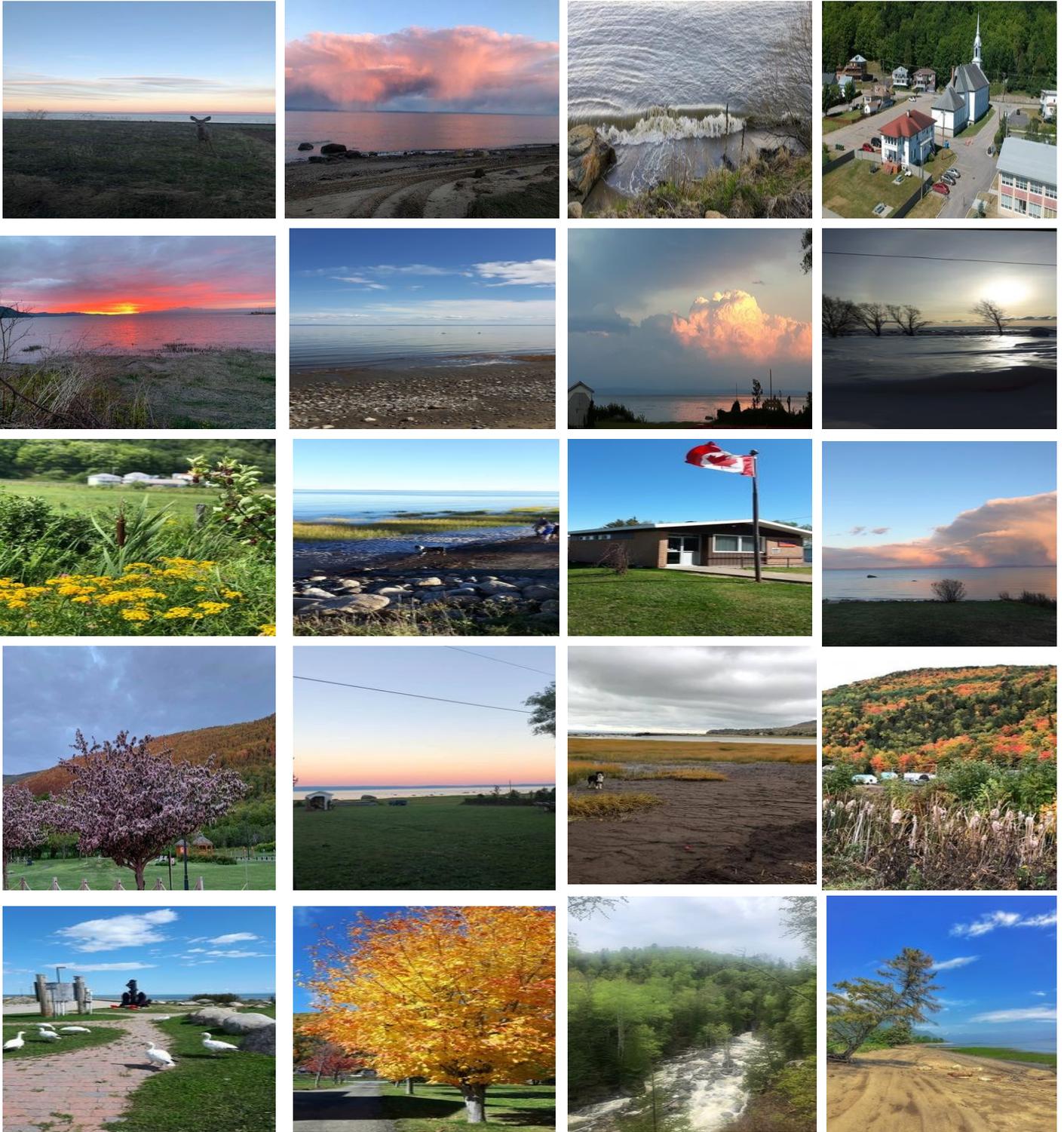
**M. Léon BLUTEAU remporte le défi.
Nous l'invitons à venir retirer son prix au
bureau Municipal.**

MERCI À TOUS LES PATICIPANTS POUR
LES MAGNIFIQUES PHOTOS DE NOTRE VILLAGE



INFO COMMUNAUTAIRES

DÉFI PHOTOS



D'AUTRES PHOTOS À VENIR DANS LE PROCHAIN ÉCHO

L'écho municipal de septembre 2020

INFO COMMUNAUTAIRES



LE MASSIF EN COULEURS

4 WEEKENDS

Du 19 septembre au 12 octobre

La municipalité est fière de participer financièrement à l'événement

« Le Massif en couleurs ».

Nous procéderons à un tirage de 20 paires de billets de remontée.

Ces billets devront être utilisés lors de l'une des journées suivantes :

19, 20, 26, 27 septembre 2020

3, 4, 10, 11, 12 octobre 2020

Vous avez jusqu'au 8 septembre à 15h00 pour vous inscrire.

Vous devez nous faire parvenir votre participation par :

- par courrier au 1067, rue Principale, Petite Rivière St-François, Qc G0A 2L0,
 - par courriel à philipped@petiteriviere.com,
 - ou en déposant votre inscription au bureau municipal et aux heures d'ouverture, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi.
- Nous procéderons au tirage dans la même semaine et transmettrons les noms des gagnants au Massif.

Notez que le billet est valide pour un aller-retour seulement et doit être consommé la même journée.

Les gagnants devront se présenter à la billetterie du sommet ou de la base pour récupérer leur billet à l'une des 9 journées d'opération.

BONNE CHANCE!

INFO COMMUNAUTAIRES



APPEL DE PROJETS SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL



Nous sommes à la recherche d'une personne intéressée à faire le processus de reconnaissance en milieu familial accrédité par le CPE et le bureau coordonnateur Du Soleil à la Lune.

La municipalité de *Petite-Rivière-Saint-François* est prête à offrir un ensemble d'aides financières et humaines avantageuses. L'agent de développement sera également disponible afin de vous accompagner dans vos démarches.

Aide au paiement des formations;
Aide à la rédaction du plan d'affaires;
Aide financière au démarrage disponible;
Mise à disposition des médias municipaux;
Etc.

Pour plus d'informations, communiquez avec Philippe Dufour, agent en développement : 418-760-1050, poste 6109.

*Joyeux
Anniversaire!*

**À TOUS LES MEMBRES
DE LA FADOQ !**

- 02 **Gérard Bluteau**
- 04 **Victor Bouchard**
- 05 **Germain Bouchard**
- 09 **Fleurette Tremblay**
- 12 **Aline Archambault**
- 12 **Robert Bouchard**
- 16 **Léopold Bouchard**
- 20 **Carmelle Lavoie**
- 21 **Lina Lavoie**
- 25 **Louiselle Tremblay**



INFO COMMUNAUTAIRES

Gestion des matières résiduelles – la rubrique

Septembre, le mois de la consommation responsable.

Pourquoi ne pas profiter de la rentrée des classes pour se questionner sur notre consommation?



Voici quelques trucs pour mieux consommer:

- Acheter seulement ce qui est nécessaire;
- Acheter des produits de qualité qui seront durables;
- Acheter des produits contenant des matières recyclées;
- Éviter les produits suremballés;
- Favoriser l'achat local;



Bilan GMR de mi-saison Comparatif des premiers mois de l'année 2020 avec 2019 :

	compost	ordures	recyclage
Tonnage 2020	645	2585	1120
Tonnage 2019	431	3210	1122
Différence	214	- 624	2
	Augmentation de 50 %	Diminution de 19 %	Aucune

Bilan très positif, poursuivons nos efforts!



COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION

Réservez avant le 7 octobre à 16h00

Tél.: 418-435-2639 (poste 6012) / Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca



Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants d'octobre. Cette collecte s'adresse aux résidents de : Baie-St-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion, St-Urbain et L'Isle-aux-Coudres.

Un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé et le poids maximal d'un article = 125 kg.

NB: Les déchets domestiques, les matériaux de construction, les fenêtres, les miroirs ainsi que les pneus sont interdits.

Saviez-vous que ces produits ne vont pas à la poubelle ?



Ampoules et tubes fluorescents

UV

CFL

Les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes contiennent du mercure qui est un produit nocif pour la santé et l'environnement !

Les Écocentres et les dépôts municipaux sont les deux seuls endroits où il est possible de vous départir de vos tubes fluorescents et vos ampoules fluocompactes sans risque.

Le service est offert gratuitement

Profitez-en !



La valorisation des matières organiques c'est l'affaire de tous !

La collecte des matières organiques est désormais accessible à tous, que vous soyez un citoyen, un commerçant, une industrie ou une institution.

Il est important de savoir que les bacs bruns demeurent la propriété de la MRC de Charlevoix et sont liés à votre adresse via leur numéro de série. Vous en voulez un? 418-435-2639 #6012.

Ayant pris son envol en août, notre nouvelle campagne de sensibilisation se poursuivra cet automne. Elle témoigne de l'accessibilité de la collecte des matières organiques pour tous avec une bonne éducation, de la sensibilisation et les bons outils à portée de main. Vous pouvez visionner les capsules sur le site Internet de la MRC : mrccharlevoix.ca.

Le traitement d'une tonne de matières organiques coûte 70\$ de moins que leur enfouissement ! Joignez-vous à nous afin de réduire le volume de déchets enfouis pour ainsi réaliser de grandes économies, tout le monde y gagnera!

Moi je composte et vous ?



Suivez-nous



MRC de Charlevoix
mrccharlevoix.ca

Service de gestion des matières résiduelles
gmr@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6012

INFO COMMUNAUTAIRES

COLLECTE RÉGULIÈRE



- **Mettre les résidus verts dans le bac brun.**

IMPORTANT : Ne jamais mettre les résidus verts dans le bac bleu (matières recyclables) ni dans le bac vert ou gris (déchets). Les résidus verts sont des matières organiques valorisables.



COLLECTE SPÉCIALE DEUX FOIS PAR ANNÉE

La collecte porte-à-porte des résidus verts est effectuée deux (2) fois par année pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix. Il s'agit d'une collecte spéciale pour ramasser les feuilles mortes, les résidus de pelouse et les autres résidus de jardin.

Assurez-vous de bien mettre vos résidus verts dans des sacs de plastique ou de papier!

PROCHAINE COLLECTE SEMAINE DU 1ER NOVEMBRE 2020

VEUILLEZ DÉPOSER LES SACS EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

LE DIMANCHE 1ER NOVEMBRE

JOURS DE COLLECTE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

**ORDURES :
MARDI**

1er, 22

**RECYCLAGE :
MERCREDI**

9, 23

**COMPOST :
JEUDI**

3, 10, 17, 24

L'écho municipal de septembre 2020

INFO COMMUNAUTAIRES



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE ROY Les mercredis à partir du 8 juillet prochain

L'équipe des bénévoles veut vous permettre d'avoir accès à la bibliothèque tout en respectant les mesures de protection et de distanciation.

QUAND?: Sur rendez-vous les mercredis à partir du 8 juillet 2020 de 18h15 à 19h30. Il n'y aura pas de nouveaux abonnements.

COMMENT?

1. Allez sur le site : <https://www.aubibliocnca.qc.ca/fr>

Cliquez sur l'onglet « Catalogue » pour le consulter.

Choisissez vos livres par titre ou par auteur.

Maximum 5 livres par personne

Durée de prêt : 3 semaines

2. Envoyez-nous un courriel avant le lundi à : biblioprfsf@hotmail.com en indiquant votre nom, votre numéro de téléphone et les livres choisis.

S'il y a plus d'une personne qui emprunte des livres, svp nous indiquer quels livres vont à qui.

3. Un bénévole vous appellera **sur les heures d'ouverture** de la bibliothèque pour fixer un rendez-vous pour le mercredi suivant pour venir remettre et chercher vos livres.

4. **À l'heure fixée**, présentez-vous seul au comptoir de la bibliothèque **avec votre carte**. Mettez les livres à retourner sur le comptoir pour scanner. Placez-les ensuite dans le bac identifié « **Retours** ».

Allez chercher vos livres réservés sur la table désignée et apportez-les avec votre carte pour les scanner. **Il n'y a pas d'accès aux rayons**

Il n'y aura pas de frais de retard avant le 15 août.

5. **Retours de livres sans emprunt et sans rendez-vous** : seulement le mercredi de 18h à 19h dans le bac situé à l'extérieur de la bibliothèque.

6. L'horaire continuera en septembre les lundis et mercredis avec la même formule s'il n'y a pas d'autres directives.

Merci de votre compréhension

L'équipe de bénévoles.

INFO COMMUNAUTAIRES



DISPONIBLE SUR
Google Play



Télécharger dans
l'App Store

SOYEZ CONNECTÉS AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ

TÉLÉCHARGEZ DÈS AUJOURD'HUI L'APPLICATION MOBILE VOILÀ !

OU CRÉEZ VOTRE PORTAIL CITOYEN SUR LE WEB

<https://petite-riviere.appvoila.com/fr/>

DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS :

- ◆ Actualités de la Municipalité
- ◆ Accès à l'évaluation foncière de votre propriété
- ◆ Accès à votre compte de taxes
- ◆ Calendrier des événements de la Municipalité
- ◆ Sondages
- ◆ Signaler un problème non urgent

VOUS AUREZ BESOIN DE VOTRE COMPTE DE TAXES POUR L'INSCRIPTION.